

Vers un scénario à l'ivoirienne ?

Congo-Kinshasa La Cour constitutionnelle ouvre la voie à un retard dans les scrutins.

Le Congo-Kinshasa est-il parti pour un scénario à l'ivoirienne, qui avait vu la présidentielle reportée six fois, permettant ainsi au président Laurent Gbagbo de prester un "mandat" de dix ans au lieu de cinq ?

Déjà plusieurs tentatives

C'est ce que craignent les Congolais depuis la première tentative du président Kabila, il y a un an, de se maintenir au pouvoir au-delà du terme de son mandat (décembre 2016). En septembre 2014, en effet, une révision de la Constitution avait été inscrite à l'ordre du jour de la session parlementaire – mais l'idée en avait été abandonnée après le renversement, le 31 octobre, du président du Burkina Faso, qui avait voulu être autorisé à briguer un nouveau mandat. Les autorités congolaises avaient alors préparé une révision de la loi électorale, pour conditionner les scrutins à un recensement de la population, qui aurait pris des années; les émeutes de janvier 2015 avaient forcé à abandonner cette voie aussi. Puis Kinshasa a bâclé un projet de mise en place des 26 provinces (au lieu de 11) prévues par la Constitution de 2006; l'échec est patent (voir "La Libre" du 5 septembre <http://bit.ly/1ix8a0n>) et le processus déjà hors des délais légaux.

Mardi, la Cour constitutionnelle mise en place par le président Kabila il y a un an, a rendu un arrêt interprétant, à la demande de la Commission électorale nationale indépendante

(Ceni), la loi de programmation des nouvelles provinces. Elle ordonne au gouvernement de prendre des "mesures exceptionnelles", non précisées, pour assurer la gestion des nouvelles provinces, en panne. La Cour ordonne également au gouvernement de donner à la Ceni les moyens d'organiser les élections et à celle-ci de revoir son calendrier, l'actuel n'étant pas tenable.

Jusqu'ici, la Ceni n'a reçu que 45 millions de dollars sur les 528 prévus dans son budget; elle ne peut donc même pas lancer d'appel d'offres pour le matériel électoral, alors que les premiers scrutins (locaux et provincial) sont programmés pour le 25 octobre. Dans l'opposition, certains dénoncent, dans l'arrêt de la Cour constitutionnelle, la légalisation du "glissement". A savoir, postposer toutes les élections afin de maintenir à leurs postes les détenteurs actuels du pouvoir, dont la popularité est réduite à la portion congrue.

Boîte de Pandore

Le politologue Jean Omasombo, professeur à l'Université de Kinshasa et chercheur au Musée royal d'Afrique centrale à Tervuren, pense que cet arrêt offre au président Kabila une boîte de Pandore : à ce jeu-là, la Ceni, devenue inutile, pourrait être supprimée, avance-t-il, tandis que le "dialogue" réclamé par le camp Kabila aboutirait à "remiser la Constitution".

Les "mesures exceptionnelles" ordonnées par la Cour, ajoute le professeur, permettent d'avancer vers la nomination – et non plus l'élection – des gouverneurs des 26 nouvelles provinces. Déjà, le 3 septembre, le Premier ministre Matata a dit à la Cour constitutionnelle que le gouvernement n'avait "pas d'argent pour organiser ces élections" (celles des gouverneurs et vice-gouverneurs de province). M. Omasombo souligne que le coût de l'élection des gouverneurs – par les députés provinciaux – est

pourtant presque nul, *tion du pouvoir d'ici à la présidentielle de*
"19 des 26 assemblées pro- 2016", ajoute-t-il.
vinciales n'atteignant pas
30 membres".

Négociations secrètes avec l'UDPS

Il remarque que la ma-
jorité présidentielle "*ris-*
quait de perdre les deux
tiers au moins des 26 nou-
velles provinces en cas
d'élection des gouverneurs.
Voilà pourquoi le gouver-
nement avait interdit à la
Ceni de publier la liste des
candidats" gouverneurs.
"Le travail des gouverneurs

Le pouvoir mène aussi des négocia-
tions secrètes avec l'UDPS, le parti
d'Etienne Tshisekedi. Du 11 au 18 août,
des délégués des deux camps ont tenu
des pourparlers au Sofitel-Villa Bor-
ghese de Rome. Dans une lettre du
8 septembre à M. Tshisekedi, l'associa-
tion de défense des droits de l'homme
Asadho lui recommande de ne pas par-
ticiper à une manœuvre de prolonga-
tion du mandat du président Kabila, qui
serait une "trahison".

intérimaires nommés sera d'abord d'iden-
tifier et neutraliser les réseaux de contesta-

Marie-France Cros

**L'association
de défense
des droits
de l'homme
Asadho
recommande
à Tshisekedi
de ne pas
participer
à une
manœuvre de
prolongation
du mandat
du président
Kabila.**